



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4540

Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association Lyon Ultra Run, pour l'organisation de la 7e édition de l'"Ultra Boucle de la Sarra", le 17 et le 18 mai 2019 -
Approbation d'une convention mixte

Direction des Evénements et Animations

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4540 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 3 000 EUROS A L'ASSOCIATION LYON ULTRA RUN, POUR L'ORGANISATION DE LA 7E EDITION DE L'"ULTRA BOUCLE DE LA SARRA", LE 17 ET LE 18 MAI 2019 - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **6 mars 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Lyon Ultra Run, dont le siège social est situé 46 rue du Commandant Charcot à Lyon 5^e, organise la 7^e édition de l'« Ultra Boucle de la Sarra », le vendredi 17 et le samedi 18 mai 2019 sur le site de la Sarra à Lyon 5^e.

L'association Lyon Ultra Run a pour objet la promotion de la course à pied sous toutes ses formes, en tout lieu et, notamment, la promotion de la course à pied de grand fond, c'est-à-dire pour toutes les distances supérieures au marathon.

En 2018, la 6^e édition de l'« Ultra Boucle de la Sarra » a réuni 438 coureurs (129 coureurs 6h en solo, 34 équipes relais à 2, 54 équipes relais à 3 et 79 coureurs 24h en solo).

Cette édition comportera 3 courses horaires, et 5 formats d'épreuves :

- Une course horaire de 6 heures en solo, en relais par équipe de 2 ou par équipe de 3 coureurs, assimilable aux courses nature type trail répondant à la réglementation des courses hors stade (départ le samedi à 17h00).

- Une course horaire de 12 heures en solo, nouvelle épreuve de l'édition 2019. Ce format permet de proposer aux coureurs une étape intermédiaire entre l'épreuve de 6 heures accessible au plus grand nombre et l'épreuve de 24 heures plus sélective (départ le samedi à 11h00).

- Une course horaire de 24 heures en solo. Epreuve urbaine rappelant les épreuves estivales de montagne restant néanmoins accessible et qui offrira aux coureurs une porte d'entrée dans le monde de l'ultra endurance. Baptisée « Golden Talc » pour l'occasion, cette épreuve désormais intégrée au calendrier de l'Association Internationale de Trail Running a été validée comme course qualificative pour l'Ultra-Trail du Mont Blanc 2019 (départ le vendredi à 23h00).

Cette année, l'association attend plus de 500 participants : 90 coureurs pour l'épreuve 24 heures solo, 90 pour l'épreuve 12 heures solo, 120 pour l'épreuve 6 heures solo, 40 équipes pour l'épreuve 6 heures relais à 2 et 60 équipes pour l'épreuve relais à 3. L'association attend plus de 200 spectateurs.

Ce trail urbain allie plusieurs difficultés techniques puisqu'il s'appuie sur la topographie et l'architecture atypique de Lyon. La course aura lieu sur la colline de Fourvière avec un départ et une arrivée sur la piste de la Sarra. Le parcours, illuminé à la tombée de la nuit, empruntera le chemin de Montauban, la montée Nicolas de Lange (563 marches) et le

retour se fera par le chemin du Viaduc en passant sur la passerelle des quatre vents. Ce circuit de 2 km comporte 90 mètres de dénivelé positif.

Pour cette 7^e édition, les principaux objectifs de l'association sont :

- d'offrir aux participants une expérience sportive originale additionnant esprit d'équipe, dépassement de soi, plaisir et convivialité ;
- d'augmenter le nombre de participants ;
- de continuer à asseoir la notoriété de cette manifestation auprès du grand public ;
- de faire rayonner la ville en inscrivant une épreuve qualificative dans le calendrier sportif lyonnais.

Cette manifestation est une opportunité pour valoriser la topographie de notre territoire et des sites exceptionnels tels que la piste de la Sarra. Elle permet d'accueillir des disciplines habituellement de montagne et de proposer aux participants de découvrir Lyon autrement.

En 2018, l'association Lyon Ultra Run a reçu une subvention de 3 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet événement par délibération n° 2018/3767 du 26 mars 2018.

Cette année, l'association sollicite une subvention de 4 000 euros allouée à l'opération et le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 19 962 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 3 000 euros à l'association Lyon Ultra Run.

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, qui prévoit l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé, lorsque la subvention dépasse la somme de 23 000 euros ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/3767 du 26 mars 2018 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil **du 5^e arrondissement** ;

Où l'avis de la commission **éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports** ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 3 000 euros est allouée à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la manifestation « Ultra Boucle de la Sarra », le 17 et le 18 mai 2019.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et Lyon Ultra Run, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

- 4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2019, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, fonction 415, nature 6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT